

Le Palais-sur-Vienne, le 10 janvier 2023

Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents

Objet : dossier de demande de
subvention municipale

Affaire suivie par :
F. GOUDAL et L. DUFOUR
05 55 04 34 28

affairesgenerales@lepalaisurvienna.fr

Références :
2022D/001/PCSP/FG

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous avez sollicité en 2022, auprès de la municipalité l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Si vous souhaitez renouveler votre demande pour 2023, je vous prie de bien vouloir compléter le formulaire joint à ce présent courrier et de le retourner accompagné de l'ensemble des pièces justificatives avant le **6 février 2023**.

Depuis le 2 janvier 2022, le « contrat d'engagement républicain », s'applique à toutes les associations loi 1901 qui sollicitent une subvention auprès d'une autorité administrative. Pour ce faire merci de bien vouloir accompagner vos dossiers de demande de subvention du contrat joint complété et signé.

Toutes les demandes seront étudiées en commission, les montants seront proposés au vote lors du conseil municipal dédié au budget, au mois de mars.

L'équipe municipale reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par l'intermédiaire du service affaires générales.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes très sincères salutations.

Florent GOUDAL
Responsable du pôle citoyenneté
et service à la population



MAIRIE DU PALAIS SUR VIENNE
87 (Haute-Vienne)